

Cercle d'Histoire
d'Archéologie et de
Folklore d'Uccle et
environs A.S.B.L.

rue Robert Scott, 9
1180 BRUXELLES

Tél. 376.77.43 - CCP.000-0062207-30

Geschied- en Heemkundige
Kring van Ukkel en
omgeving V.Z.W.

Robert Scottstraat, 9
1180 BRUSSEL

Tel. 376.77.53 - PCR 000-0062207-30

INFORMATIONS - BERICHTEN.

Novembre 1983 - n° 71
Bulletin bimestriel

November 1983 - nr. 71
Tweemaandelijks tijdschrift

NOS PROCHAINES ACTIVITES.

Du 8 au 16 novembre, Roda organise une exposition " Rhode et la forêt de Soignes " qui sera accessible les mercredi, samedi et dimanche de 15 à 18h.

Nous visiterons cette exposition le dimanche 13 novembre à 15h sous la conduite de M. Maziers.

Si le temps le permet, nous poursuivrons par une promenade.

Du 2 décembre 1983 au 6 janvier 1984 nous organiserons en collaboration avec M. de Baets agent du Crédit Communal, Avenue Defré 173, une exposition consacrée aux moulins d'Uccle d'hier et d'aujourd'hui.

Il s'agira d'une version nettement améliorée de notre participation à Villers-la-Ville, que beaucoup de nos membres n'ont pu visiter suite aux évènements que l'on sait.

Tous nos membres sont invités au vernissage de cette exposition le vendredi 2 décembre à 18h30.

L'exposition sera accessible tous les jours ouvrables (26 décembre excepté) de 9 à 12h30 et de 14h30 à 16h, de plus les mardis et jeudis de 17h à 18h30 et le samedi de 9 à 12h.

BROUWEN EN DRINKEN.

Zo wordt de tentoonstelling genoemd die door het Verbond voor Heemkunde, gow Brabant georganiseerd zal worden in het Van Humbeek-Pironmuseum (op de Mechelsevest te Leuven) met onze medewerking.

De vernissage zal plaats vinden op vrijdag 28 oktober te 19h.

De tentoonstelling gaat door tot einde januari gedurende de openingsuren van het museum.

COTISATIONS.

Le montant des cotisations pour 1984 est resté inchangé et s'établit comme suit :

Membre ordinaire : F. 200
Membre étudiant : F. 100
Membre protecteur : F. 300 minimum.

Nous serions très reconnaissants à nos membres de bien vouloir s'acquitter dès à présent du montant de leur cotisation sans attendre un rappel, de manière à éviter des démarches onéreuses.

La cotisation est à verser soit au CCP N° 000-0062207-30 du Cercle d'Histoire d'Uccle, rue Robert Scott, 9 - 1180 Bruxelles, soit au compte n° 068-0764530-03 du Cercle RODA - Avenue de la Colline, 19 - 1640 Rhode-Saint-Genèse.

Il va sans dire que quel que soit leur choix, nos membres recevront de toute façon la revue Uccle, et le bulletin d'information qui les tiendront au courant des activités des deux cercles.

D'avance nous les en remercions.

N.B. : 1) Les membres inscrits à partir de septembre 1983 ne doivent pas verser de nouvelle cotisation pour 1984.

2) Vu les frais élevés d'impression et d'envoi, il n'est plus délivré de carte de membre.

.../...

L'IMMEUBLE COURTENS.

Nous avions évoqué dans notre bulletin de mai dernier la demande d'un permis de démolir pour l'immeuble situé au coin de l'avenue Brugmann et de l'avenue de la Ramée.

Lors de la séance de concertation, seul le représentant de la commune d'Uccle jugea bon de donner un avis favorable à la démolition.

Nous croyons utile de publier ci-après quelques lettres qui furent adressées à cette occasion à M. le Bourgmestre d'Uccle par plusieurs institutions étrangères.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE STALLE.

Nos membres savent que nous avons vivement protesté contre les projets d'aménagement de cette rue dans la mesure où ils constituent une sérieuse menace pour la stabilité et l'environnement de la chapelle de Stalle. De très beaux arbres sont également menacés. On trouvera à ce sujet des considérations dans la chronique que nous tenons dans " Bravo Uccle ". A titre d'information nous donnons ci-après un extrait du procès-verbal de la séance du 20 juin de la commission consultative de l'environnement et des espaces verts ucclois.

CLASSEMENT.

Par A.R. du 27 janvier 1983 a été classé comme site l'ensemble formé par un cèdre et les terrains environnants situés au carrefour des avenues Pirenne, de Floréal et de Boetendael à Uccle.

L'EXPOSITION DE VILLERS-LA-VILLE.

Pour la première fois depuis la création de notre cercle, la plupart de nos membres n'auront pas reçu notre bulletin de septembre en temps utile pour pouvoir participer à la visite de cette exposition fixée au 24 septembre.

Nous prions nos membres de bien vouloir excuser ce retard dû à la grève des services postaux. Même les timbres nécessaires ne purent être trouvés durant cette période troublée.

Comme nous le signalons ci-dessus notre participation sera représentée en décembre prochain en l'agence de l'avenue Defré du Crédit Communal de Belgique.

LES TRACES DE L'HOMME DANS LA FORET DE SOIGNES.

Nous rappelons que cette exposition, organisée au château des Trois-Fontaines, 224 chaussée de Wavre, restera ouverte les samedis, dimanches et jours fériés de 14 à 17h30 jusqu'au 20 novembre (entrée 50 F.).

ACTION DU CERCLE.

En septembre le cercle a offert à la " Maison des arts " de Schaerbeek une image d'Epinal (dûment encadrée par ses soins) représentant l'histoire du Faro à travers les âges.

Par ailleurs le cercle a pu faire nettoyer, grâce à la collaboration de M. Grimau, un fort beau tableau ancien, peint sur chêne appartenant à l'église du Précieux-Sang. Ce tableau a été installé dans la sacristie de cette église.

IN MEMORIAM.

Nous présentons à M. Jacques De Waegeneer, ancien Administrateur et Membre d'honneur de notre cercle, durement touché par le décès inopiné de son épouse, ainsi qu'à son fils, nos plus sincères condoléances.

Techniciens

Monsieur Willy Varmarsenille, Ingénieur en Chef dr. ff.
Monsieur Léon Paternoster, Inspecteur en chef dir. ff.
Monsieur Willem Lateir, architecte urbaniste.

Secrétaire
Monsieur Van Mulders, Chef de Bureau

Absent excusé :

Monsieur Didier Rober Echevin de l'Education et de l'Enseignement

La séance est ouverte à 18 h.30

Monsieur Henrion, Echevin de l'Urbanisme

La présente séance traite de l'aménagement de la rue de Stalle. Ce n'est pas un sujet neuf car la première demande remonte à 1946. Actuellement, il semble que le projet présent évolue plus rapidement qu'auparavant.

Un petit historique

Les premières conventions ont été signées il y a 3 ou 4 ans entre la commune, le Ministère des Travaux Publics, le Ministère des Communications et la Région Bruxelloise.

Leur but, refaire la rue de Stalle et reloger les habitants expropriés. D'après nos relevés, 22 familles devraient être relogées, c'est-à-dire 80 personnes.

Le 7 juin 1962, par arrêté ministériel, nous avons obtenu de la part de la Région Bruxelloise, une promesse ferme de subside dont le montant de 180.000.000 francs sera consacrée au relogement et sera libérée au fur et à mesure que les différentes phases seront entamées.

Le mauvais état de la voirie et des rails de tram ont obligé une accélération des travaux du Ministère des Travaux Publics qui a décidé de présenter un permis de bâtir à la commission de concertation, sans attendre que les arrêts d'expropriation aient été pris.

Les travaux seront entamés en deux phases.

La première phase concerne le tronçon compris entre le pont du chemin de fer et la chapelle de Stalle. Le Ministère des Travaux Publics a donc introduit, sur base de l'article 48 de la loi sur l'urbanisme une demande de permis de bâtir pour pouvoir refaire ce tronçon.

Du fait des prescrits du plan de secteur, il y a eu enquête publique puis il y aura concertation et enfin avis du Collège et du Conseil communal.

C'est sur base de ces divers éléments que l'administration de l'urbanisme prendra la décision définitive. Une remarque importante qui mérite d'être soulignée, les autorités communales n'ont ici qu'une compétence d'avis. Cette réserve étant faite, cela n'empêche pas le pouvoir communal d'influencer le pouvoir de tutelle, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes réunis en Commission des Espaces Verts.

Cette réunion permettra au plus grand nombre d'entre-nous d'émettre des remarques et nous jugerons lesquelles méritent d'être reprises dans l'avis du Conseil communal.

Après ce préambule il passe la parole aux techniciens communaux.

Monsieur Lateir, architecte-urbaniste

Se limitera aux données essentielles du permis de bâtir. Nous avons reçu le dossier le 20 mai pour le soumettre au Collège et à la commission de concertation. Pendant un mois le dossier a pu être consulté par le public et la clôture de cette consultation a eu lieu le 16 juin dernier. La séance de concertation aura lieu le 29 juin prochain.

Ces dates ont été choisies pour respecter la programmation choisie lors d'une séance tenue au Cabinet du Ministre Olivier en date du 5 avril dernier.
Nous voulions réunir la commission de concertation avant les vacances.

C'est à la réunion tenue au Cabinet du Ministre des Travaux Publics qu'il a été décidé de repartir à zéro. La rue de Stalle sera aménagée en deux phases. Pour la réalisation de la première phase, c'est-à-dire le tronçon compris entre le pont du chemin de fer et la chapelle de Stalle, l'adjudication est prévue fin de cette année encore et le début des travaux pour mars 1984. Aux dires de l'Administration des Routes, la réalisation de cette phase ne nécessitera pas de déviation.

La deuxième phase consistera en la percée au Globe et du tronçon compris entre le pont de chemin de fer et le carrefour de l'Etoile. L'adjudication de ces travaux interviendra au début de 1984 et sa réalisation pour la fin 1984.

Un premier examen du dossier nous permet de constater que plusieurs points n'ont pas été rencontrés par l'administration des routes. Ceci s'explique parce qu'elle a été prise de court pour constituer le nouveau projet.

- Le dossier n'a pas été complété par des coupes en travers indiquant le relief du terrain avec l'implantation des constructions et des arbres à hautes tiges (Il paraît que ces relevés sont en cours).

- Le réaménagement du carrefour du Globe n'est pas prévu au nouveau plan.

- Pas de décoration prévue non plus au mur de soutènement qui longe le mur de la propriété Allard, décoration qui aurait dû s'intégrer avec le style de la chapelle de Stalle par le biais de briques de parement du même style.

- Il n'est pas prévu de feu de signalisation au carrefour de la rue de Stalle avec la rue Gatti de Gamond.

- Un détail relatif au site propre prévu pour les trans, l'ancien plan renseignait une surélevation de 12 cm alors que le nouveau plan n'en prévoit plus que 5 cm. Il est clair que lors d'une recharge d'asphalte ce site propre sera réduit à néant.

Le site propre sera cependant franchissable en cas de nécessité par les voitures et les camions.

Monsieur Paternoster, Inspecteur en Chef directeur ff.

S'attachera à faire une synthèse du rapport qui est joint à la demande du permis de bâtir. Le profil type proposé est d'une largeur totale de 22,30 m. Il comporte au centre une berme centrale de 6,3 m de largeur (siège indépendant pour trams en revêtement de briques en béton rouge avec bordures en béton franchissable pour le trafic en cas de nécessité).
- de part et d'autre de cette berme centrale, deux chaussées carrossables de 4 m. de largeur en asphalte, permettant au trafic automobile de dépasser les cyclistes en toute sécurité.

- des zones de parking de 2 m de largeur longeant les chaussées, celles-ci seront exécutées en pavés de porphyre (pavés de récupération) et plantés d'arbres à hautes tiges tous les 12 m environ, en pleine terre et protégés par un cadre de béton.
- également deux trottoirs de 2 m de largeur en dalles de béton grises.

Ce profil type ne peut être réalisé dans l'immediat qu'entre la rue Egidie Van Op hem et un point situé à plus ou moins 60 m du carrefour de la chaussée d'Alsemberg.

Ce profil pourra être réalisé sur une longueur d'environ 910 m, soit 75 % de la longueur totale.

La réalisation de ce gabarit sur toute la longueur de la rue de Stalle aurait nécessité aux deux abouts des expropriations importantes pour lesquelles les dossiers ne sont pas encore prêts.

Le profil proposé pour ces extrémités est un profil réduit.

Celui à proximité de la chaussée d'Alsemberg : un demi-site propre pour le tram de 4 m environ et une largeur de 3 m de chaussée en direction faubourgs.

L'autre voie de tram se trouve au sud dans une chaussée de 6 m de largeur (comportant une bande avec voie de tram, une bande pour les véhicules qui vont tout droit et une bande pour les vireurs à droite).

Au sud du demi-site propre le trottoir aura au minimum 2 m de large.

Au nord du demi-site propre se trouve une chaussée de 4 m (profil normal), une zone de stationnement de 2 m et un trottoir qui aura également 2 m de large.

Cette disposition permet d'augmenter les possibilités de stationnement et de prolonger les rangées d'arbres.

Avec un site propre dans les deux sens (6,30) pareil aménagement ne sera pas possible. La largeur totale du profil en travers à cet endroit est de 19,30 m.

Celui à proximité entre la rue de l'Etoile et la rue Michiels est

la section la plus réduite (19,30 m entre alignement). Elle comporte un trottoir de 2 m, un parking de 2 m avec rangée d'arbres, une chaussée de 4 m, un demi-site propre avec voie de tram direction faubourgs (3,30 m), une chaussée de 4m, une aire de stationnement de 2 m et un trottoir de 2 m. Cette disposition permet également le maintien des rangées d'arbres d'alignement et le même nombre d'emplacements de stationnement.

Les profils comportent à certains endroits des embarcadaires pour trams : entre la rue Edouard Michiels et la rue Egide Van Ophem, au carrefour formé avec la rue Gatti de Gamond et au carrefour avec la rue Victor Gambier.

L'arrêt à l'avenue Brugmann à hauteur de la chaussée d'Alsemberg reste inchangé. Ces embarcadaires auront une longueur de 30 m et une largeur au centre 2,5 m (sur 10 m) permettant la pose d'un abribus.

A hauteur des embarcadaires l'entre-distance des alignements est portée de 22,3 m à 27,3 m.

Quelques petits détails méritent encore d'être signalés.

- aux carrefours de la rue de l'Etoile, de la rue du Roetaert et du Globe, les stationnements sont supprimés sur une distance de 40 m de manière à autoriser deux fils d'attente en évitant ainsi les blocages par des véhicules tournant à gauche.

- le passage sous le pont SNCF se fait actuellement sous l'arche centrale. Dans un souci de respect de la symétrie de cet ouvrage d'art, le trafic (automobile et trams) passera par cette arche, tandis que les piétons passeront sous les arches latérales.

Cette disposition évite la construction d'un vaste mur en retour ainsi que le renforcement de la fondation en sous-œuvre des piliers des arches.

- la courte moins forte du tracé entre le pont SNCF et le site de la chapelle permet de récupérer un terrain au sud pouvant être transformé en zone verte. Au nord du tracé un mur en retour tout au long du trottoir permettra de rattraper l'état accidenté du terrain à cet endroit.

- à hauteur du site de la chapelle, la nouvelle rue de Stalle passera au Nord de l'église, tandis que l'accès aux immeubles au Sud de la chapelle se fera par un petit chemin pavé. Afin de sauvegarder le caractère du site et de maintenir le plus grand nombre d'arbres de la propriété en face de la chapelle, les zones de parking seront supprimées dans le tronçon concerné. Le trottoir sera surélevé par rapport à la route, rattrapant ainsi la différence de niveau d'un talus revêtu.

- entre l'immeuble 27 et la rue Victor Gambier le trottoir sera incorporé dans le parc communal. En face, le projet de la nouvelle rue de Stalle respecte au mieux le parc privé (mare aux canards) situé entre la rue Rittweger et l'immeuble n° 24, un nombre limité d'arbres devant être abattus.

Ce qui précède est le projet présenté par l'Administration des Routes de Bruxelles-Capitale.

Monsieur Vannarsenille, Ingénieur en Chef directeur ff.

En tant que directeur des Travaux Municipaux, il défend également le projet mais doit mettre l'accent sur les éléments de liaison manquants et qui doivent être réalisés en collaboration avec les services communaux.

- Il n'existe aucun plan d'égouttage. Pour décharger le collecteur principal qui, à certaines époques de l'année est déjà en surpression, il y aurait lieu de créer un réseau d'égouts auxiliaires.

- En vue d'éviter d'ouvrir à tout bout de champ la rue de Stalle quand elle sera modernisée, il y a lieu de procéder au renouvellement des conduites d'eau et de gaz qui ne sont plus en état.

- Il y a lieu de veiller à la liaison entre le nouveau revêtement et le revêtement de voies existantes qui aboutissent rue de Stalle.

- Il y a lieu de prévoir un éclairage public suffisant.

- Il faut veiller à ce que l'Ukkelbeek continue à alimenter l'étang Pauwels.

Toutes ces dépenses devraient être prises en charge par le budget du Ministère des Travaux Publics.

UNIVERSITY OF WASHINGTON
SEATTLE, WASHINGTON 98195

1 June 1983

Burgomaster of Uccle
Uccle, Brussels

Dear Sir,

As a member of the Advisory Council on Historic Preservation of the State of Washington, and professor of architectural history at the University of Washington, I would like to urge you not to allow demolition of the 384 Avenue Brugmann house, in Uccle. It is a rare and valuable building attesting the influence of the American architect, Frank Lloyd Wright, and the close cultural ties between the two countries that at that time existed. We cannot allow such a vitally important building to be wantonly destroyed.

Brussels, and particularly Uccle, plays a major part in the course I personally teach on 20th c. architecture. This building, showing the reverse influences (now American to Europe), plays a pivotal role in the course. Having nothing but photographs and written documentation as a record of the building that once was, is like trying to convey the essence of a musical quartet from a reading of the score.

Please, I urge you to do all you can to protect this vitally important building which speaks so clearly of the close cultural ties of our two countries.

Sincerely,

Meredith L. Clausen

Meredith L. Clausen
Assistant Professor
School of Art/Architecture
DM-10

Royal Institute of British Architects 66 Portland Place London W1N 4AD

From the President's Office

May 18th 1983

Dear M^r. le Bourgmestre

I understand that a house of great architectural merit at 384 Avenue Brugmann by Antoine Courtens is under threat of demolition. I know this building and believe it would be an immense loss to the architectural heritage of your city. My view has been confirmed by conversations I have had with a number of Belgian architects, including my good friend Lucien Kroll, and there is every reason to believe that it could be put to good use.

I do hope you will use your influence to ensure that this splendid house is retained.

OWEN LUDDER
President

Monsieur le Bourgmestre de la Commune d'Uccle,
place J. Van der Elst 29,
1180 Uccle,
BELGIUM

Dear Mr. Vandebreeden or Willis,

I hope this is not too late. I sent the letter simply to: Burgomaster of Uccle
Uccle,
Brussels BELGIUM.

If this address is not sufficient, perhaps you might send a copy of my letter to them at the correct address.

Please let me know if another letter is in order. I would be happy to write it. The building is indeed important. I am very grateful for the photographs you sent - I am making slides of them for my course next year in 20th century European architecture.

My gratitude to you for your efforts in saving these buildings.

Sincerely,

*Meredith
Clausen*

LES PAGES DE RODA - DE BLADZIJDEN VAN RODA

Rhode et la forêt de Soignes

L'article de notre secrétaire explique pourquoi il nous a paru utile d'associer RODA aux différents cercles essayant de parer aux dangers menaçant la forêt de Soignes et ses abords. Nous nous sommes évidemment chargés de la partie historique.

Dans la même optique, notre cercle prépare l'édition d'une brochure consacrée au même sujet.

Fermes et bois

Il nous reste encore quelques exemplaires de ce prestigieux album trilingue (français, néerlandais, anglais), remarquablement illustré de photos prises par Mademoiselle Patricia FOURCROY à Rhode-Saint-Genèse, Linkebeek et Alsemberg. Un cadeau original pour les fêtes de fin d'année !

Renouvellement des cotisations

C'est grâce à vous que nous avons organisé cette année une visite du centre de Waterloo, une conférence sur "La forêt de Soignes. Histoire et perspectives", des promenades cycliste et pédestre en forêt de Soignes, la visite des expositions de Trois-Fontaines et de Braine-l'Alleud et que nous avons participé à celles de Villers-la-Ville, consacrée aux moulins, et de Rhode, consacrée à "Rhode et la forêt de Soignes". Tout ceci sans compter l'édition de notre brochure consacrée au même sujet et notre participation à la publication d'Ucclelensia et de son bulletin d'information.

En effet, vos cotisations constituent notre seule source de financement. Nous comptons donc sur votre fidélité pour organiser de nombreuses activités en 1984 comme en 1983. En nous versant la vôtre sans tarder, vous nous éviterez de coûteux frais de rappel.

Un grand merci d'avance !

(Pour les modalités, voir en première page de ce bulletin. Pour tout renseignement, téléphoner au 358.33.80).

Rode in het Zoniënwoud

Zo heet de tentoonstelling ingericht door verscheidene verenigingen om de aandacht te vestigen op het gevaar dat het bos en zijn omgeving in de huidige omstandigheden bedreigt. RODA zal er natuurlijk de historische aspecten voorstellen (zie onze aktiviteiten) en de sporen van het verleden nagelaten op het grondgebied van onze gemeente, de geleidelijke inkrimping van het bos door ontginding en de oorsprong van de gewestvorming van Zoniën zullen, met behulp van documenten, op een welsprekende manier uitgelegd worden.

Een brochure zal uitgegeven worden waarin sprake zal zijn van de nauwe banden die onze gemeente binden aan het Zoniënwoud.

Hernieuwing van de jaarlijkse bijdrage

De bedrijvigheid van onze kring hangt veel af van uwe bijdrage. Dankzij u is het laatste jaar rijk geweest aan bezoeken, wandelingen en dergelijke. Zie hier een overzicht van onze werking : bezoek aan Waterloo, lezing, wandelingen in het Zoniënwoud (tefiets en te voet), bezoek aan de tentoonstellingen van Drijborren en Eigenbrakel, deelneming aan de tentoonstellingen gewijd aan de molens (Villers-la-Ville) en aan "Rode in het Zoniënwoud", uitgifte van onze brochure "Rode in Zoniën", deelneming aan de publikatie van Ucclelensia.

Verder kunnen wij ook nog melden al de bezoeken en wandelingen ingericht door onze vrienden van de Geschiedkundige kring van Ukkel waarop wij steeds zo vriendelijk worden uitgenodigd, en waarvoor wij hen van harte bedanken.

Uwe bijdragen zijn onze enige financiële inkomsten. Wij weten dat wij op u mogen rekenen voor het volgende jaar. Wij vragen u dan ook uwe bijdrage te storten (zie informatie op eerste bladzijde). Zodoende worden dure postkosten vermeden. Wij danken u bij voorbaat.